

Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Commune de
Le Poët-Laval

PLU en révision

Servitudes d'Utilité Publique

Date de prescription de la révision :	11/02/2020
Date d'approbation du POS :	13/02/1990
Mise à jour du plan des servitudes :	suite à l'entrée 10-523 du 07-12-2010 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien temple.



Direction
Départementale des
Territoires de
la Drôme.

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan 0368 le:
30-04-2013

Echelle:
[Indiquée sur le plan]

Servitudes d'utilité publique :

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du fil de ses cours d'eau
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AC1 : Monument historique inscrit ou classé (emplacement)
- AC2 : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits.
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
- Périmètre de Protection Immédiate
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Éloignée

AC1 : protection des monuments historiques - Vectorisation assurée par le SDAP à partir de la BD Parcellaire © IGN-BD PARCELLAIRE édition 2006), complétée des plans de situation ou d'architecte lorsque ceux-ci sont disponibles.

Limites administratives et naturelles

- Commune
- Section cadastrale
- Cours d'eau, plan d'eau.